

Entre Nous

N° 37
Décembre 1998

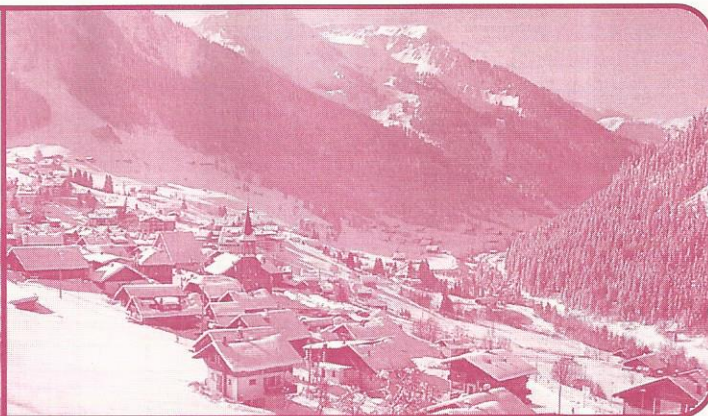


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n°34 - 74390 CHÂTEL

Editorial

Le mot du président

Après le succès de la réunion d'été à Plaine-Dranse, malgré l'absence du maire de Châtel, une réunion avec celui-ci et le bureau de l'Association avait été organisée à la date du 29 octobre dernier.

Malheureusement, en raison d'autres contraintes administratives du côté de la commune, cette réunion a été reportée au 14 novembre. Il ne sera donc pas possible de vous présenter ici le compte rendu de cette rencontre, qui devait revêtir une certaine importance en raison des questions d'actualité qu'il était prévu de soumettre à M. Crépy. Le rapport de cette réunion sera donc fait à

l'occasion de l'Assemblée générale, fixée cette année au mardi 29 décembre 1998.

En raison des travaux qui doivent avoir lieu pendant les mois de décembre et janvier prochains dans la salle du Parking municipal, c'est au cinéma "Le Morclan", le matin, que se tiendra exceptionnellement notre Assemblée générale.

Vous y trouverez les mêmes facilités que dans la salle qui nous était jusqu'ici réservée, en particulier pour les démarches administratives de pointage, d'encaissement de la cotisation et remise des cartes d'adhérent 1999.

Après cette assemblée, qui devrait se terminer aux environs de 12 h-12 h 15, tous les participants

présents dans la salle seront invités à fêter ensemble le dixième anniversaire de la fondation de l'Association, en août 1988.

Le bureau et le conseil d'administration s'activent à organiser un apéritif d'honneur qui sera servi hors de la salle du cinéma, vers 12 h 30, en un lieu tout proche non encore définitivement arrêté ; l'annonce en sera faite au cours de l'Assemblée générale.

Le président et les membres du conseil d'administration seront heureux de vous y accueillir pour célébrer cet anniversaire. Nous comptons sur votre présence.

Jean-Louis Waché

Aux résidents, loueurs de meublés

Vous avez dû recevoir une circulaire de la Centrale de réservation vous informant du projet concernant la transformation de cette centrale en centrale de vente. Une phrase, que nous reproduisons, n'a pas dû vous échapper : "C'est pourquoi seuls les propriétaires de meublés assurant personnellement l'accueil des clients ou le déléguant à une agence immobilière pourront être partenaires". Autrement dit, seuls les Châtellans loueurs de meublés auront la possibilité d'adhérer au nouvel organisme. Les résidents

ne pouvant accueillir leur locataire devront passer par une agence. Or celle-ci, d'une manière générale, demande l'exclusivité des locations. Vous ne pouvez plus louer votre logement par vous-même ou l'occuper vous-même, des enfants ou des amis. Les honoraires des agences sont de l'ordre de 25 %, au lieu des 10 % de la centrale de réservation, centrale qui donne satisfaction, notamment pour sa souplesse.

Pourquoi une discrimination entre les loueurs de meublés châtellans et les résidents ? Les uns et les

autres payent autant d'impôts. S'agit-il d'une offensive des agences immobilières tendant à faire disparaître la centrale de réservation, qu'elles considèrent comme concurrente ? Nous aurons peut-être d'autres informations.

En attendant, les résidents concernés doivent adresser des lettres de protestation à la centrale de réservation, qui fera suivre.

P. Rivat

Votre attention

Notre trésorier nous fait remarquer que chaque rappel de cotisation coûte environ 5 francs, soit approximativement 5 % de la cotisation et un second rappel 5 % de plus, ce qui grève le budget d'une dépense inutile, la charge étant finalement reportée sur les adhérents "ponctuels". Merci d'avance de votre attention.

Le trésorier

Amateurs de bridge

Vous allez recevoir des nouvelles sur l'organisation de parties dans la quinzaine qui suivra la parution de ce bulletin n°37.



Ils ont dit...

"Le nom d'ami est commun, mais rare l'amitié fidèle".

Phaedrus, fabuliste latin

Sommaire VOUS TROUVEREZ :

Pages 2 et 3 Les divers tarifs, dont les forfaits ski
Page 4 La suite de l'article de M. Rivat
Pages 5 et 6 Les doc. propres à la tenue de l'A. G.

Page 7 La présentation de la 8^e Trophée/ski des résidents
Page 8 Le coin de l'astronome

EXTRAIT DES TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER 1998/1999 - SEMAINES "NORMALES" (du 25.12.98 au 03.01.99 et du 06.02.99 au 05.03.99)
Pour les tarifs SEMAINES "PROMOTIONNELLES" (du 19.12.98 au 24.12.98, du 02.01.99 au 05.02.99 et du 06.03.99 à la fin de saison),
 consulter l'Office de tourisme ou les caisses des remontées mécaniques

Tarifs en FF

Durée de validité des forfaits	CHATEL												PORTES DU SOLEIL (12 stations F + CH)								
	FAMILLES				INDIVIDUELS				RÉSIDENTS ⁽³⁾				INDIVIDUELS								
	Tarifs de base		Sans Carte Neige		Avec Carte Neige		Sans Carte Neige		Avec Carte Neige		Sans Carte Neige		Avec Carte Neige		NORMAUX		RÉSIDENTS ⁽³⁾				
	Adultes	Seniors	Enfants	Adultes	Seniors	Enfants	Adultes	Seniors	Enfants	Adultes	Seniors	Enfants	Adultes	Seniors	Enfants	Adultes	Seniors	Enfants			
Matin	109	87	82	96	77	72	96	77	72	72	-	-	-	-	138	110	96	-	-	-	
Après-midi	109	87	82	96	77	72	96	77	72	72	-	-	-	-	138	110	96	-	-	-	
1 jour	166	133	126	146	117	110	146	117	110	110	-	-	-	-	203	162	134	-	-	-	
2 jours conséq.	320	256	240	282	225	211	282	225	211	211	-	-	-	-	395	316	261	-	-	-	
3 jours conséq.	442	354	332	389	311	292	389	311	292	292	-	-	-	-	553	442	365	-	-	-	
4 jours conséq.	546	437	410	480	384	360	480	384	360	360	-	-	-	-	700	560	462	-	-	-	
5 jours conséq.	623	498	467	548	439	411	523	419	392	392	-	-	-	-	830	664	548	-	-	-	
5 jours non conséq. ⁽²⁾	654	523	491	576	460	432	549	439	412	412	628	502	471	602	481	451	549	439	412	429	402
5 jours conséq. + 1 jour Portes du Soleil ⁽¹⁾	837	669	611	759	607	552	732	586	533	533	748	628	572	732	586	533	719	575	523	523	523
6 jours conséq.	710	568	532	625	500	468	596	477	446	446	653	523	489	596	477	446	582	466	436	436	436
7 jours conséq.	790	632	593	695	556	521	664	531	498	498	727	581	545	664	531	498	648	518	486	486	486
8 jours conséq.	874	699	655	769	615	576	734	587	550	550	804	643	602	734	587	550	717	573	537	537	537
9 jours conséq.	953	763	715	839	671	629	801	640	600	600	877	701	658	801	640	600	781	625	586	586	586
10 jours conséq.	1029	823	772	906	724	679	864	691	648	648	947	757	710	864	691	648	844	675	633	633	633
11 jours conséq.	1100	880	825	968	774	726	924	739	693	693	1012	810	759	924	739	693	902	722	677	677	677
12 jours conséq.	1172	938	879	1031	825	774	984	788	738	738	1078	863	809	984	788	738	961	769	721	721	721
13 jours conséq.	1235	988	926	1087	869	815	1037	830	778	778	1136	909	852	1037	830	778	1013	810	760	760	760
14 jours conséq.	1285	1028	964	1131	905	848	1079	864	810	810	1182	946	887	1079	864	810	1054	843	790	790	790
15 jours conséq.	1339	1072	1005	1178	943	885	1125	900	844	844	1232	986	925	1125	900	844	1098	878	824	824	824
20 jours conséq.	1646	1316	1234	1448	1159	1085	1383	1106	1036	1036	1514	1211	1135	1383	1106	1036	1350	1080	1011	1011	1011
SAISON ⁽¹⁾	2500	2000	1875	-	-	-	-	-	-	-	1750	1400	1315	-	-	-	-	-	-	-	-
Avec ÉTÉ ⁽⁴⁾	2750	2200	2065	-	-	-	-	-	-	-	2000	1600	1500	-	-	-	-	-	-	-	-
MI-SAISON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1100	880	825	-	-	-	-	-	-	-	-
Le tarif SAISON avec ÉTÉ 99 "FAMILLES" est : adultes 2469 F, seniors et enfants 1630 F																					

* Un abonnement d'un an à la revue "Portes du Soleil" sera offert à tout acquéreur d'un forfait Saison Portes du Soleil et une réduction de 50 % sur l'abonnement pour un forfait Saison Châtel

Limites d'âge

(Châtel et Portes du Soleil)

- Moins de 5 ans : forfait gratuit
 - De 5 à 16 ans : tarif enfants
 - De 16 à 60 ans : tarif adultes
 - De 60 à 75 ans : tarif seniors
 - Plus de 75 ans : forfait gratuit
- (Âge à justifier par présentation de la carte d'identité ou du livret de famille)

Définition catégories clients

Résidents : propriétaires d'appartement(s) à Châtel payant la taxe d'habitation au titre de 1998

Familles : ensemble de membres de la même famille constitué d'au moins quatre personnes achetant en même temps quatre forfaits de même durée (livret de famille à présenter)

Nombre de forfaits à tarif réduit attribués aux résidents par appartement (propriétaire, conjoint, enfants)

Châtel : 5 forfaits "Séjour" maxi (de 5 à 20 jours)
 3 forfaits "Saison" maxi ou panachage "Séjour-Saison" dans la limite de 5 forfaits maxi
Portes du Soleil : autant de forfaits que de membres de la famille
Nouveauté hiver 98/99 : forfait 5 jours Châtel + 1 jour Portes du Soleil
Bon conseil aux titulaires de forfaits "Saison" : conservez toujours vos tickets de caisse, utiles en cas de perte de forfait

- (1) Ski-rip fourni gratuitement pour forfaits saison Châtel et Portes du Soleil
 - (2) Forfait 5 jours non consécutifs "calé" sur période de 7 jours consécutifs
 - (3) Les forfaits résidents sont délivrés à la Maison Châtellaine uniquement
 - (4) Avec les forfaits remontées d'été
- N.B. : les Cartes Neige peuvent être achetées dans / une des douze stations des Portes du Soleil
- TARIFS identiques pour demi-journées** (matin ou après-midi)

EXTRAITS TARIFS REMONTÉS MÉCANIQUES Hiver 1998/1999 (en FF)

POSSIBILITÉS DE REMONTÉES MÉCANIQUES		ADULTES								
		LUGE individuels		LUGE accompagnés						
PRESTATIONS A L'UNITÉ	Par tickets	Télesièges et piste de luge - 1 passage.....				18 F	24 F			
	Téléskis Ruby et Covagny - 1 montée..... - 10 montées.....		Individuels				7 F	45 F		
	Autres téléskis : 1 montée.....						12 F			
	Télécordes Sup.-Châtel et Pré-la-Joux - 1 montée..... - 10 montées.....						7 F	45 F		
	Télécordes parking Pré-la-Joux.....						GRATUIT			
	Avec carte à points	Achat de points (valeur du point : 2 F)		50 points : 100 F 100 points : 200 F						
		Emploi des points								
		- Télécabine.....		Montée : 10 points - Descente : 5 points						
		- Télésiège Pierre-Longue.....		Montée : 10 points - Descente : 5 points						
			- Tous téléskis.....		1 montée : 8 points					
		- Téléskis Ruby et Covagny.....		1 montée : 3 points						
		- Autres téléskis et télécordes.....		1 montée : 5 points						
Forfait	Stage de débutants de Super-Châtel		INDIVIDUELS		FAMILLES					
			Adultes	Enfants	Adultes	Enfants				
	- 1/2 journée.....		60 F	45 F	55 F	40 F				
		- 1 journée.....		100 F	72 F	88 F	64 F			

(pas d'avantage particuliers aux résidents)

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Les grandes dates de l'hiver 1998/1999*

Mardi 29.12	50 ^e anniversaire de l'E.S.F. de Châtel
Samedi 23.01	Critérium jeunes de bosses (ski acrobatique)
Dimanche 24.01	Coupe de France et critérium jeunes de saut (ski acrobatique)
Jeu. 28 et ven. 29.01	Courses F.I.S. dames (slalom géant)
Du dimanche 31.01 au ven. 5.02	Semaine "Produits du terroir"
Samedi 6 et dimanche 7.02	2 ^e Coupe du monde de ski acrobatique
Mardi 16.02	Mardi-Gras : défilé des enfants de l'école en journée puis ski nocturne et déguisements
Samedi 20.02	8 ^e Trophée des Résidents
Mardi 2.03	Le Charivari des agriculteurs de Châtel
Samedi 13.03	Course départementale des sapeurs-pompiers
Du dimanche 14 au ven. 19.03	Raid des Portes du Soleil
Samedi 10.04	Mini-coupe de bosses et saut, spectacle de ski acrobatique

Les spectacles son et lumière "Ski Memory" auront lieu le 19 janvier, le 9 février, le 23 février et le 16 mars.

* Programme sous réserve de modification

Du nouveau à l'Office de tourisme...

Après la démission de toute l'ancienne "équipe", un bureau de transition vient d'être provisoirement élu à l'Office du Tourisme:

- Président : Nicolas RUBIN	- Vice-président : Yves PIERI
- Trésorier : Roger RUBIN	- Trésorier adjoint : Jean-Claude SORANZO
- Secrétaire : J.-P. BETEILLE	- Secrétaire adjoint : Henri GONON

Notre association, membre permanent du comité, sera représentée par notre président, Jean-Louis WACHE.

Télesiège de Pierre-Longue : nouveau quatre places

Il y a quelques jours, le promeneur arrivant au Pré-La-Joux a eu la surprise de voir une sorte de vaisseau spatial venu se poser dans une forêt de sapins, sur un unique pilier de béton. Revenu de sa découverte, il a pu constater que c'était la future gare de départ du nouveau quatre places de Pierre-Longue. La suite de ces travaux modernes a été la pose des pylônes, suivie des balances et autres rails jusqu'à Plaine-Dranse par un hélicoptère énorme qui, avec une précision extraordinaire, réalisa le tout en une demi-journée. Beaucoup de curieux s'étaient déplacés et n'ont pas regretté la vue de ce spectacle technique et plein d'enseignement sur la façon d'accéder à la montagne pour le bien-être du skieur. Cette liaison permettra aussi aux non-skieurs de se rendre là-haut et conduira le débit sur les autres liaisons.

BOB-LUGE

Règles particulières de fonctionnement

- Enfants de moins de 3 ans : **NON ADMIS**
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés
- Tarifs "habitués" (plusieurs montées) : se renseigner à la caisse

EXTRAIT TARIFS PARKING SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE hiver 98/99

Tarifs d'abonnement (en FF)				
A l'heure	A la journée	De longue durée		
		Semaine	Indiv.	Résid.
1 h 3	1 j. 50			
2 h 5	2 j. 90			
3 h 10	3 j. 130			
4 h 15	4 j. 180	315	285	
5 h 20	5 j. 225			
6 h 25	6 j. 270	565	510	
7 h 30	7 j. 315			
8 h 35	8 j. 315	950	850	
9 h 40	9 j. 355			
10 h 45	10 j. 400	1500	1200	

Remarque : toute heure ou journée commencée est due en totalité.

EXTRAIT TARIFS PATINOIRE de VONNES (en FF)

	Adultes	Enfants - 16 ans
Entrée sans location de patins	20 F	15 F
Entrée avec location de patins	35 F	25 F
Abonnement Saison	250 F	200 F
Nocturnes avec location de patins	28 F	28 F

NOTA : les tarifs "Carte Neige" ainsi que le tarif des horodatrices sont identiques à ceux de l'an dernier.

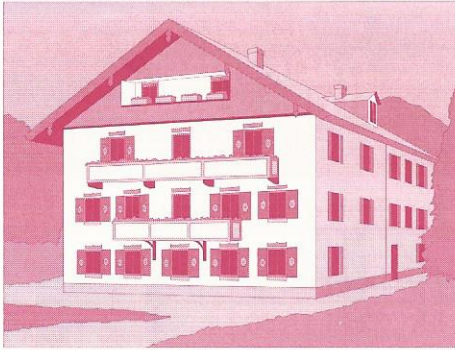
HORODATRICES

Durée de stationnement	Prix
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	1 F
De 0 h 15 mn à 0 h 30 mn	3 F
De 0 h 30 mn à 0 h 45 mn	5 F
De 0 h 45 mn à 1 h 00 mn	7 F
De 1 h 00 mn à 1 h 15 mn	9 F
De 1 h 15 mn à 1 h 30 mn	11 F
De 1 h 30 mn à 1 h 45 mn	13 F
De 1 h 45 mn à 2 h 00 mn	15 F

L'horodatrice sous le cimetière peut être utilisée jusqu'à huit heures de stationnement.

Chapitre deux

Développement urbain de Châtel



Depuis une trentaine d'années, de nombreux immeubles se sont élevés et il continue à s'en construire sans que le foncier ne semble être maîtrisé par la commune.

Il serait très intéressant de connaître et de faire connaître car je n'ai pas d'informations à ce sujet :

- le nombre de logements, dans la commune, occupés d'une façon permanente ;
- ceux affectés à la location saisonnière avec le nombre de lits correspondants et le taux d'occupation réel ;
- le nombre de logements en vente et le nombre en revente.

Ensuite, il serait intéressant de savoir si ce parc de logements est compatible avec les infrastructures existantes ou en voie d'être réalisées en fonction du foncier restant et des finances à prévoir sinon, l'engorgement probable risquerait de provoquer la désaffection et le départ de nombreux résidents, ce qui aurait pour conséquence la multiplication des reventes, la baisse générale de l'immobilier au détriment des revenus communaux et de la fréquentation de la station. La réputation de celle-ci serait détériorée. Il paraît indispensable que les emplacements libres dans la commune soient réservés aux infrastructures futures.

Là surgit une très grande difficulté, due à ce que l'on pourrait appeler une erreur qui n'est nullement du fait du maire et de la municipalité actuelle, ceux-ci en supportant l'héritage.

Il y a quelques dizaines d'années, l'ancêtre du P.O.S. était le **Plan sommaire d'urbanisme**. Or, dans ce plan était incluse en zone constructible une très grande partie de la vallée de Châtel. Par la

suite, un propriétaire qui avait son terrain constructible ne pouvait admettre - encore d'ailleurs actuellement et cela peut se comprendre - que celui-ci ne le soit plus. Ultérieurement, il semble que les P.O.S. aient été calqués globalement sur le Plan sommaire initial.

Si le Plan d'occupation des sols est remanié de façon à ce qu'il soit conforme au développement harmonieux de la station, cela risque de coûter cher à la commune mais, à mon avis, ce sera tout à fait obligatoire. En attendant, il y aurait lieu de freiner au maximum les autorisations de permis de construire.

Nous constatons, par ailleurs, que les logements construits ou en cours sont des studios ou comportent le plus souvent des pièces un peu plus grandes que la dimension d'un lit, c'est-à-dire, probablement par souci de rentabilité, le maximum de logements dans le minimum de surface. Est-ce compatible avec la qualité de la vie et la demande de la clientèle ?

Architecture

Les habitants de la vallée de Châtel en particulier ainsi que leur municipalité respectent et tiennent à l'aspect des fermes à deux pans pour les nouvelles constructions.

Ils enjolivent avec bon goût leur habitation, notamment avec leurs balcons entourés de palins ciselés ou les commerçants avec les auvents en tavaillons. Mais pourquoi voir les nouveaux immeubles massifs, carrés, avec un aspect incompatible avec la tradition de la Vallée d'Abondance ?

La vie dans le village

D'une manière générale, le village, avec ses anciens chalets bien restaurés, est agréable à regarder. L'effort de fleurissement est important et d'ailleurs hautement récompensé. Mais, comme je l'ai fait remarquer, la circulation est très difficile du fait que toutes les voies aboutissent devant l'Office de Tourisme. Une voie de contournement devrait

être étudiée et réalisée rapidement avant que de nouvelles constructions n'occupent les terrains. Mais n'est-ce pas déjà trop tard ?

L'idéal serait que tout le centre soit réservé aux piétons. Les trottoirs ont été commencés et devront être continués. Un escalier couvert, de belle architecture, a été construit et unanimement apprécié ; un autre vient d'être terminé. Il y aurait lieu de les multiplier tant pour leur utilité que pour la spécificité du village.

De nombreuses voitures-ventouses stationnent en bordure des voies, gênant la circulation des véhicules et surtout des piétons. D'autres parkings pour voitures et surtout pour cars devraient être répartis sur la commune.

Des aires de jeux de plein air pour l'été et des pistes de luge, ainsi que des promenades, devraient être créées à proximité des zones d'habitation et sur des terrains achetés par la commune.

Il y aurait lieu aussi de conserver des petites pistes de ski comme "La Savonnette" ou "Vannes" à proximité du village.



Suite :
Comment amplifier l'identité de la station ?
(dans le numéro 38)

Règlement du slalom géant du Linga du 20 février 1999

La participation à cette course implique l'acceptation intégrale du règlement

Course

- 1) Elle se déroulera sur le stade de slalom du Linga ; premier départ à 17 h.
- 2) En cas de mauvais temps, elle pourra être remise au 22 février 1999 ou annulée.
- 3) Elle consiste en un slalom géant de douze à quinze portes. Une porte non franchie est éliminatoire.
- 4) Elle se déroulera sous l'organisation, le contrôle et le chronométrage de l'E.S.F. De ce fait, les temps pourront être homologués pour l'obtention des "Flèches".
- 5) Les concurrents s'inscriront dans les catégories suivantes :

ENFANTS (garçons et filles) :

E1 jusqu'à 12 ans - E2 de 13 à 16 ans

ADULTES (hommes) :

H1 de 17 à 25 ans - H2 de 26 à 45 ans - H3 de 46 et plus

ADULTES (femmes)

F1 de 17 à 30 ans - F2 de 31 ans et plus

Devront **obligatoirement** s'inscrire en catégorie C1 jusqu'à 25 ans ou C2 de 26 ans et plus **tous** les concurrents titulaires d'une **Flèche** ou d'un **Chamois or/argent**.

Ces deux catégories pourront être fondées en fonction du nombre de concurrents.

- 6) Les dossards seront remis au "Schuss" **contre paiement de la participation** (voir ci-après). A partir de 16 h, un poste "enlèvement groupe" sera mis en place.
- 7) La course sera dotée, par catégorie, d'un prix au maximum aux trois premiers arrivants. Les organisateurs pourront éventuellement attribuer d'autres prix (au plus jeune, au plus âgé, coupe du "fair-play"....).

Assurance

- 1) La couverture d'assurance est obligatoirement à la charge des participants.
- 2) L'Amicale des résidents de Châtel **ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour quelque raison que ce soit et dégage ainsi toute responsabilité en cas d'accident.**

Inscriptions

- 1) Ne peuvent participer que les résidents propriétaires.
- 2) Elles devront être retournées à : **A.A.R.C., B.P. n°34, 74390 CHATEL** pour le **15 février 1999 au plus tard.**
- 3) Pour les résidents non adhérents ou souhaitant adhérer, des bulletins (inscription et adhésion) seront disponibles à l'Office de Tourisme de Châtel à partir du 13 février 1999. En cas d'adhésion, les bulletins d'adhésion et d'inscription devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque de 100 francs. Aucune adhésion ne sera prise le jour de la course. Une boîte à lettres est à disposition pour le dépôt des bulletins à l'Office de Tourisme.

Participation aux frais

Participation forfaitaire et "symbolique" de :

- 20 francs pour chaque concurrent adhérent sauf catégories E1 et E2 (enfants)
- 40 francs pour tous les autres concurrents sans limite d'âge.

Cette participation devra être versée à la remise du dossard.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les catégories pour assurer une répartition équitable des concurrents en fonction des inscriptions réelles.

Une modification éventuelle de la date de la course ferait l'objet d'une information particulière.

Le présent règlement ainsi que toutes les informations complémentaires concernant cette course seront **affichés** dans le panneau des associations (face à l'Office de Tourisme).



Bulletin d'inscription au 8^e trophée des résidents de Châtel patronné par Radio Châtel SLALOM GÉANT • STADE DU LINGA • SAMEDI 20 FÉVRIER 1999

NOM⁽¹⁾ Prénom N° adhérent Résidence

Non adhérent⁽⁷⁾ - Domicile principal : Adresse

Ville Code postal

Participants⁽²⁾

NOMS ⁽²⁾	Prénom	Sexe ⁽³⁾	Date de naissance ⁽⁴⁾	Catégorie ⁽⁵⁾
1/...../.....
2/...../.....
3/...../.....
4/...../.....
5/...../.....

Bulletin à remplir intégralement sous peine de nullité - (1) En lettres capitales - (2) A inscrire dans l'ordre de préférence - (3) Préciser M ou F - (4) Date complète obligatoire - (5) A indiquer selon le règlement

Le coin de l'astronome

1) Réponse à la question :

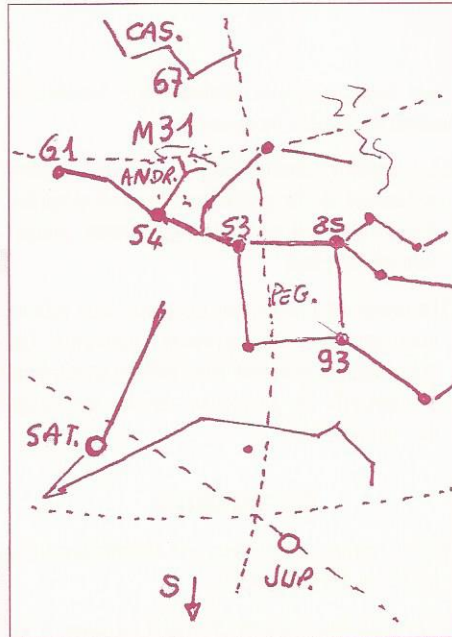
"Quel est le poids de la Terre ?"

Telle quelle, cette question est une question mal posée ; en effet, le poids est une force : c'est la force d'attraction (selon la loi de Newton) d'un objet vers le centre de la Terre.

Donc, demander quelle est la force d'attraction du globe terrestre vers le centre de la Terre n'a guère de sens.

En réalité, cette question a été posée pour attirer l'attention sur la différence entre poids et masse : le poids est une force, tandis que la masse exprime la quantité de matière.

C'est pourquoi on parlera de la masse de la Terre, du Soleil, de la Lune...



3) A voir également dans la même période

La galaxie Andromède, qui est une autre "Voie lactée" comptant des milliards d'étoiles, située à 2 100 000 années-lumière (1 année-lumière = 10 000 milliards de kilomètres) et qui se présente aussi comme un gros flocon d'ovate visible avec des jumelles (certains la voient à l'œil nu).

Pour la trouver, chercher le grand carré de Pégase, situé un peu au nord et sensiblement plus à l'ouest d'Orion, partir vers le nord-est de l'étoile 53 (coin nord-est du carré), dans la prolongation de la diagonale 93/53, jusqu'à l'étoile 54. De là, bifurquer vers le nord-ouest et, un peu plus haut que l'étoile 54, vous découvrirez un beau nuage d'étoiles. Visible de Châtel, plein sud, à 20 heures.

2) A voir cet hiver dans la période de Noël

En plus de la constellation d'Orion mentionnée antérieurement, il ne faut pas "rater" les Pléiades. Il s'agit d'un amas d'environ 800 étoiles dont 7 sont d'un bleu brillant comme des diamants. A l'œil nu, on devine une sorte de gros flocon d'ovate, mais aux jumelles grossissant 7 à 10 fois on découvre la vision féerique d'un splendide écrin d'étoiles. Elles sont âgées de 100 millions d'années et sont distantes de 400 années-lumière.

Pour les découvrir, partir de Bételgeuse d'Orion, vers Aldébaran, de la constellation du Taureau, et prolonger la visée un peu au-delà jusqu'à M45 (autre dénomination de l'amas des Pléiades). M45 est visible de Châtel, plein sud, à 22 heures.



4) A quelle vitesse est soumise une personne située à la latitude de 46° de Châtel ?

En raison de la rotation de la Terre autour de son axe : 1 180 km/h ;

En raison de la révolution de la Terre autour du Soleil : 105 000 km/h ;

En raison de la révolution du Soleil autour du centre galactique : 1 080 000 km/h.

Retenez en chiffres ronds : 1 200 km/h, 100 000 km/h, 1 000 000 km/h.

De quoi avoir le vertige, non ?

A bientôt.

A. Jadot

8^e trophée de ski des résidents

RÉSERVATION POUR LE DÎNER DE CLÔTURE

A l'heure de la mise en page de ce bulletin n°37, l'organisation du DÎNER DE CLÔTURE n'a pas encore été entreprise.

Le lieu, l'heure ainsi que la négociation à propos des menus adultes et enfants vont faire l'objet d'une étude dans les prochaines semaines.

Tous les détails figureront dans le panneau des associations situé de l'autre côté de la route, face à l'Office de Tourisme.

Toutefois, voulez-vous nous informer de votre intention de participer à ce dîner de clôture ?

participera

Nombre de personnes

ne participera pas

Les organisateurs

CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** qui se tiendra à CHATEL, salle du cinéma « LE MORCLAN »

le mardi 29 décembre 1998 à 9 h 30

(Ouverture des portes dès 9 h afin de procéder au pointage et à l'encaissement des cotisations)

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes
- Montant de la cotisation 1999 (CENT francs)
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres

Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHATEL**.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL, avant le 23.12.98. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes : .../...



POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme N° de carte de membre :

Résidence à Châtel :

Membre actif de **l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL**, donne **pouvoir** pour moi et en mon nom à :

M. ou à défaut à M.

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

le mardi 29 décembre 1998 à 9 h 30

salle du cinéma « LE MORCLAN »

Fait à : le : Signature :

(La signature sera précédée de la mention **manuscrite** « BON POUR POUVOIR »)

(Ouverture des portes dès 9 h (pointage et encaissement des cotisations).)



APPEL DE LA COTISATION 1999 (100 F)

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle
- Nous faire parvenir votre règlement (1), **si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale**

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme N° de votre carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

règle : par **chèque bancaire** (1) - par **chèque postal** (1)

le montant de ma cotisation pour 1999 100 F que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

RÉSOLUTION 1 : L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, **approuve le rapport moral** du président.

RÉSOLUTION 2 : l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

RÉSOLUTION 3 : renouvellement du conseil d'administration. Le président propose le renouvellement du mandat de **MM. P. RIVAT, G. VAN LOO, J.-L. WACHE.**

RÉSOLUTION 4 : Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1999 **est fixée à 100 F.** Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 1999, qui annule et remplace celle de 1998.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le **bulletin d'appel de cotisation** et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHATEL.** Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1999.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

SITUATION FINANCIÈRE

(arrêtée au 31/10/98, sous réserve de l'approbation par le contrôleur aux comptes)

TOTAL RECETTES **69 390 F**
TOTAL DÉPENSES **67 256 F**
Résultat exercice 97/98 **+ 2 134 F**

SITUATION du COMPTE COURANT BANCAIRE

Solde au 15.12.97 **38 460 F**
Total recettes 98 (au 31.10) ... **69 390 F**
Total dépenses 98 (au 31.10) .. **67 256 F**

Solde au 31.10.98 **40 594 F**
Placements (SICAV) **28 433 F**
Situation bancaire **69 027 F**

Quelques écritures (dépenses d'environ 12 000 F) à comptabiliser modifieront légèrement les chiffres ci-dessus. Il en sera fait mention à l'assemblée générale.
Le trésorier

BULLETIN DE PRÉSENCE

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme N° de carte de membre :

Nom de votre résidence à CHATEL :

**PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL**

**le mardi 29 décembre 1998 à 9 h 30
salle du cinéma « LE MORCLAN »**

NOTA : Ouverture des portes dès 9 h (pointage et encaissement des cotisations)

Signature

**NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'ÉMARGEMENT ET ÉVITERA AINSI TOUTE ATTENTE
À L'ENTRÉE DE LA SALLE. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.**

VOTRE ATTENTION. Nous vous conseillons...

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir – dès à présent – le « bulletin de présence » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir – dès à présent – le bulletin « appel de cotisation 1999 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.98. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 1999 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.

Le bureau